



Rivière-Rouge, le 30 avril 2008

M. André Hallé, RIDR;  
M. Normand Girouard, Rivière-Rouge;  
M. Pierre Telmosse, citoyen;  
M. Grant Mackenzie, CRE;  
Mme Nathalie Sigouin, MRCAL.

**Objet : Compte-rendu rencontre du 6 février 2008**

---

Madame, Messieurs,,

- A- **Question :** **Nous attendons toujours les résultats des prélèvements faits à l'automne 2007. Nous trouvons le délai trop long. Y-aurait-il une complaisance à accepter de tels retards ?**
- Réponse :** Nous avons demandé à M. Philippe Cordey, de la firme Aquatech de faire diligence dans la transmission des rapports des résultats des prélèvements dès réception des analyses par le laboratoire accrédité par le MDDEP.
- B. **Question :** **Afin de nous permettre un meilleur suivi des diverses interventions, nous demandons que le calendrier annuel des activités nous soit déposé.**
- Réponse :** Vous trouverez en pièce jointe le calendrier annuel des diverses activités (annexe 1).
- C. **Question :** **Dans le site, est-ce que le tonnage de recouvrement est égal au nombre de tonnes enfouies ?**
- Réponse :** Non. A titre d'exemple, pour les mois de janvier, février et mars 2008, nous avons enfoui l'équivalent de 4020 tonnes pour un recouvrement en sable de 1395 tonnes.

**D. Question : Le rapport de l'incendie ne nous apparaît pas clair; quelle en fut la cause? Qui en est responsable ? Comment prévenir qu'une telle catastrophe se reproduire ?**

**Réponse :** Dans un premier temps, nous n'avons pas encore reçu le rapport ni les recommandations de nos assureurs, car le dossier n'est pas encore terminé. M. Patrice Ouellette, expert en sinistre de la compagnie CGI Experts, mandaté par notre compagnie d'assurance soit la MMQ et avec lequel je suis souvent en contact, m'a informé que les assureurs ont remis le dossier à leur procureur et que ceux-ci valideront s'il y a matière à poursuite. D'ici ce temps, le rapport ainsi que les recommandations demeurent confidentiels.

Dans un deuxième temps, après avoir discuté avec M. Carl Leblanc, chimiste de CEP ingénierie légale, M. Stéphane Millette, partie civile et M. John Vitagliano, ingénieur et finalement M. Joël Turcotte, directeur de CEP, la cause probable est probablement due à un gaz et que ce gaz serait sans doute du méthane qui se serait infiltrée dans le bâtiment électrique. Ce qui aurait causé la déflagration dans la nuit du 8 au 9 janvier 2008 (sous toutes réserves tant et aussi longtemps que le rapport ne sera pas divulgué).

Afin qu'un tel incident ne se reproduise pas, voici les actions qui ont été mises en place ou celles qui seront à venir :

- ⇒ Installation de ventilateurs supplémentaires; (en construction);
- ⇒ Colmatage du plancher du bâtiment électrique; (fait);
- ⇒ Achat de détecteur 4 gaz; (fait);
- ⇒ Détection journalière de gaz par un employé de la Régie; (dès que le bâtiment sera en service);
- ⇒ Installation d'un système d'alarme; (en construction);
- ⇒ Surveillance environnementale des biogaz (4 fois par année) effectuée par Génivar-ASA;(mandat donné à Génivar-ASA);
- ⇒ Recouvrement étanche du LES et installation des torchères pour la récupération des biogaz (à venir).

Dès que nous recevrons le rapport final de nos assureurs, il vous sera transmis.

E. **Question :** **Au printemps 2007, les rapports présentés montraient certains dépassements; sur présentation de ces documents au Ministère, y'a-t-il eu une réaction de leur part?**

**Réponse :** Aucune réaction, aucun commentaire, aucun écrit.

F. **Question :** **Selon le décret, des échéanciers doivent être respectés quant au nombre de jours pour recevoir les résultats. faire rapport au ministère et mettre en place un correctif afin de rendre le tout conforme advenant des dépassements. Est-ce que ces procédures sont respectées ? Pourrait-on nous présenter un schéma montrant clairement tout le processus ?**

**Réponse :** Toutes les procédures sont respectées. À titre d'exemple, le calendrier représentant les analyses sert de point de repères quant aux échéanciers à respecter.

Le Ministère nous a autorisé jusqu'en 2010 afin de faire le recouvrement du LES qui sera **la mesure corrective à apporter** car comme l'indique aussi le rapport de la firme Aquatech, les dépassements sont plus présents dans les puits d'observation ceinturant l'ancien site ( p. 14 du du rapport automne 2007).

Les travaux pour le recouvrement du LES devraient débuter à l'été 2009 et finalisés en automne/hiver 2009. La Régie vous tiendra au courant des développements dans ce dossier;

**Notes supplémentaires :**

- ⇒ Annexe 1 : calendrier des analyses et autres travaux ;
- ⇒ Annexe 2 : analyses des piézomètres « rapport automne 2007 »;
- ⇒ Annexe 3 : critères des normes pour les différentes analyses;
- ⇒ Annexe 4 : Compilation des données trimestrielles de volumétrie : fiducie;
- ⇒ Annexe 5 : Rapport annuel 2007 transmis au ministère (lettre seulement);
- ⇒ Annexe 6 : Suivi sur le recouvrement du LES.

La directrice générale

*Johanne Bock*